

FICHE SIGNALÉTIQUE

POTATO ST 16

N° EPA : 24734

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

Durant les heures ouvrables (UAP) : 1 800 265-4624

Après les heures ouvrables : 1 800 561-8273

Canutec (frais virés) : 1 613 996-6666

Chemtrec : 1 800 424-9300

Rapport d'exposition — Prosar : 1 800 301-7976

Rédaction : Irwin Schmidt, 1 800 265-4624

Date de publication : Avril 2005

Nom chimique : Mancozeb. Un produit de coordination d'un ion de zinc et de l'éthylénébis de manganèse – dithiocarbamate

Usages du produit : Fongicide

2. INGRÉDIENTS DANGEREUX DU PRODUIT

Ingrédients dangereux (N° CAS ou UN)	Concentration	OLD ₅₀ (Rat)	DDL ₅₀ (Lapin)	CL ₅₀ (Rat)
Mancozeb (CAS : 8018-01-7)	16 %	5 000 mg/kg	> 5 000 mg/kg	> 5,15 mg/L (4H)

3. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES DU PRODUIT

Apparence et odeur : Poudre de couleur blanc cassé à brun pâle avec faible odeur

Poids spécifique : n/a Point d'ébullition : n/a Densité de vapeur (air=1) : n/a

Densité (g/ml) : 0,48 - 0,64 Point de congélation : n/a Tension de vapeur (mm) : n/a

pH : n/d Solubilité dans l'eau : Pratiquement insoluble Taux d'évaporation : n/a

4. RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité : n/a

Point d'éclair °C (méthode) : n/a

Agents d'extinction : Produit chimique sec, mousse, CO₂, eau pulvérisée ou embruns

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter un équipement respiratoire en circuit fermé. Voir à ne pas contaminer les systèmes de canalisation d'eau.

Produits de combustion dangereux : La fumée et les vapeurs se dégageant de l'incendie peuvent contenir des composantes dangereuses.

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air ; éviter d'utiliser des jets d'eau puissants.

5. RÉACTIVITÉ

Stabilité (conditions à éviter) : Stable. Éviter la chaleur excessive et l'humidité.

Réactivité : Les poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Substances incompatibles : Puissants oxydants. La chaleur et l'humidité provoquent la décomposition du produit créant des vapeurs pouvant être inflammables.

Produits de décomposition dangereux : Des oxydes de soufre, des oxydes d'azote, de l'hydrogène sulfuré, du disulfure de carbone, et d'autres matières dangereuses inconnues peuvent être formés durant un incendie. La combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone et/ou d'autres asphyxiants.

6. TOXICOLOGIE ET RISQUES POUR LA SANTÉ

Voies de pénétration : Contact avec la peau et les yeux, inhalation profonde et ingestion

Effets de la surexposition : L'inhalation peut causer une congestion du système respiratoire supérieur, toux, bronchite, pharyngite. L'ingestion peut produire des maux de tête, faiblesses, fatigue. L'ingestion de grandes quantités peut causer des nausées, vomissements, diarrhées, hypothermie, ataxie, névropathie périphérique et psychoses.

Exposition : TWA 5 mg/(Mn)/m³

Propriétés irritantes : Peut causer une irritation des yeux, des narines, de la gorge et de la peau.

Sensibilisation au produit : Une exposition prolongée ou répétée au produit peut provoquer des rougeissements de la peau, éruptions cutanées, dermatites ou autres réactions cutanées.

Effet cancérigène : Inconnu. Aucune des composantes de ce produit n'est inscrite sur la liste de l'IARC, du NTP ou de l'OSHA comme ayant un potentiel cancérigène.

7. MESURES PRÉVENTIVES

Mesures spéciales de protection :

Respiratoires : Normalement non requis. Si les poussières excèdent les niveaux acceptables, porter un respirateur approuvé MSHA / NIOSH ou un masque efficace contre les poussières de pesticides

Yeux : Lunettes de protection ou protecteur facial

Gants : Caoutchouc ou imperméables

Vêtements : Couvre-tout ou tablier imperméable lors de manipulation du produit concentré

Chaussures : Caoutchouc ou imperméables

Autres : Travailler dans un endroit bien aéré

Vérifications techniques : Recommandé pour des applications prolongées ou continues dans des endroits fermés.

Fuites ou déversements : Contenir le déversement ; les résidus doivent être aspirés, pelletés ou balayés et placés dans un contenant pour élimination. Contacter le fabricant et l'agence régulatrice provinciale en cas de déversement et pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination des matières contaminées : Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, contacter l'agence régulatrice provinciale ou le fabricant.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec loin de la nourriture, du fourrage et des sources d'eau.

8. PREMIERS SOINS

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire au moment d'obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements souillés. Bien laver la peau et les cheveux au savon et à l'eau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. En cas d'irritation persistante, obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en tenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Faire vomir la personne immédiatement en lui faisant boire 1 à 2 verres d'eau et en lui mettant un doigt dans la gorge. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Garder la tête plus basse que la poitrine pour éviter toute aspiration dans les poumons. Appeler un médecin immédiatement ou appeler un centre anti-poison.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si elle a des difficultés respiratoires, lui administrer de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

9. TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

TMD Canada : Non réglementé pour le transport terrestre ou ferroviaire. Réglementé pour le transport maritime seulement. MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDES, N.S.A. (MANCOZEB 16 %) CLASSE 9, UN 3077, EMB. III. POLLUANT MARIN.

DOT États-Unis : POLLUANT MARIN.

IMDG (transport maritime) : POLLUANT MARIN.

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont gratuits et sont destinés à votre évaluation. À notre avis, ils sont, au moment de la publication du présent document, fiables, toutefois, il est de votre responsabilité de déterminer leur pertinence pour l'usage que vous souhaitez faire du produit. Il est recommandé de ne pas considérer ces renseignements comme étant entièrement complets parce que des renseignements supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables dans des conditions ou des circonstances d'utilisation particulières, exceptionnelles ou variables existantes en raison de lois ou de règlements gouvernementaux applicables. Vous devriez utiliser ces renseignements seulement à titre de supplément aux autres informations que vous aurez recueillies. Vous devrez déterminer à partir des renseignements de toutes les sources s'ils sont valables et complets pour vous assurer un usage approprié du produit décrit ci-haut et pour la santé et la sécurité des employés. Par conséquent, aucune garantie, qu'elle soit expresse ou tacite, n'est accordée par United Agri Products Canada Inc. par rapport aux résultats que vous obtiendrez selon l'usage que vous ferez des renseignements. United Agri Products Canada Inc. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements.

n/a = ne s'applique pas

n/d = non disponible